

Procès-verbal du conseil municipal du 28 janvier 2020

PRESENTS : M. ROULOT – Mme BOURÉ – M. NEDJAR – Mme MACKOWIAK – Mme BOCK – Mme DANGERVILLE – M. ROUZIERE – M. PROD'HOMME – Mme MORDELET – M. RUBANY – Mme LE ROUX – M. JUMEL – Mme THIBOUST – M. BA – M. MAILLARD – M. BOUTRY – Mme SAINT-AMAUX – Mme COUTURIER – M. CHALLANDE – M. MAISONNEUVE – Mme DORÉ – Mme SIBAUD.

EXCUSES ET ONT DONNE PROCURATION : M. MPUNGA à Mme BOURÉ – Mme MARTINEZ à Mme THIBOUST – M. BOURÉ à M. NEDJAR – M. GAPTEAU à M. JUMEL – Mme TIFI-MAMBI à Mme LE ROUX – M. CARNEAUX à M. ROUZIERE – Mme CORDIER à M. MAILLARD – M. SAINT-AMAUX à M. BOUTRY – M. OLIVEIRA à M. MAISONNEUVE – M. BRAMS à Mme SIBAUD.

ABSENTE : Mme VERDIERE.

Désignation du secrétaire de séance : M. Rouzière.

Ouverture de la séance à 20h35.

- Approbation du procès-verbal de la séance du 18 décembre 2019

M. Challande indique qu'il convient de remplacer « était absente » par « étaient absents ».

Vote : 26 voix pour et 6 abstentions

- Décisions prises par Monsieur le Maire n° 221/2019 à n° 12/2020

6/2020 : M le Maire précise qu'il s'agit d'une recette et non d'une dépense pour la mise à disposition d'un local à l'IFEP.

222/2019 annulée et remplacée par la n°3/2020 : M. Challande demande pourquoi la vérification du cirque a été prise en charge par la Ville.

M le Maire indique que la décision 222/2019 a été annulée et remplacée par la n°3/2020 qui finalement porte sur la vérification du calage des gradins. M. le Maire précise que s'agissant du spectacle de fin d'année de l'ensemble des enfants scolarisés, la collectivité a souhaité faire vérifier la conformité de l'installation des gradins par une société extérieure, afin de garantir la sécurité des enfants.

224/2019 : M. Challande constate la mise en place d'une ligne de trésorerie comme chaque année pour laquelle le conseil municipal n'a pas d'information sur les remboursements effectués. M. Challande demande à avoir un bilan des emprunts réellement contractés sur le mandat, la commune devant avoir maintenant un montant d'endettement supérieur à la moyenne de la strate.

M. le Maire indique que les éléments sur l'endettement peuvent être retrouvés dans les documents budgétaires votés au conseil municipal.

La ligne de trésorerie est contractée en début d'année pour faire face aux grosses dépenses récurrentes à payer en début d'année (cotisations d'assurance, factures d'eau...) alors que les dotations sont versées chaque mois en douzième.

232/2019 : M. Challande estime que le montant des travaux pour aménager deux salles d'activités dans des containers reclassés est élevé, il s'interroge sur la durabilité de cet équipement et souhaiterait avoir le coût de revient au m² de cette construction. M. le Maire indique que d'autres villes ont également bâti des espaces de rencontre et de loisirs ou des universités comme au Havre avec ce type de matériaux. Les containers correspondent à la coque, ils sont ensuite isolés, équipés de sanitaires, peints et sont équivalents en terme de confort à d'autres types de construction.

228/2019 : Mme Sibaud demande si les actions de mobilisation avec les élèves exclus du collège Albert Thierry seront reconduites.

Mme Bouré indique qu'il s'agit d'un travail partenarial avec le collège Albert Thierry, le coordinateur que la ville a recruté dans le cadre du dispositif du décrochage scolaire financé par le FSE (fond social européen), en lien avec les référents collège de l'association de prévention spécialisée (IFEP). Les référents collège de l'IFEP ne sont pas recrutés et c'est pour l'instant, la ville qui porte seule ce dispositif. C'est une action gratuite de prise en charge des élèves exclus.

Mme Doré indique qu'il semblerait que le chargé de prévention de l'IFEP soit recruté depuis 15 jours. Mme Bouré indique que la convention est signée avec le collège, que pour l'instant le dispositif a été porté par la ville depuis la rentrée de septembre, sans pour l'instant avoir perçu les subventions du FSE. Si l'IFEP a maintenant du personnel à mettre à disposition, cela ne changera rien au fonctionnement du dispositif sauf à prendre en charge plus d'élèves.

229/2019 : M. Maillard souhaite avoir des informations sur l'avenant pour travaux de l'école Kergomard et souhaite savoir quels sont les travaux complémentaires et quel pourcentage cela représente par rapport au 48 371,63 € TTC.

M. Nedjar indique une augmentation de 6 % par rapport au montant initial. Certains travaux imprévus sont liés aux intempéries cet été avec des fortes pluies et des inondations qui ont obligé à faire quelques correctifs, que certains travaux ont été demandés en cours de chantier. Il a fallu également intégrer des contraintes qui n'avaient pas été signalées en phase de conception avec la totalité de l'équipe éducative, afin de ne pas revenir sur le chantier.

M. Maillard demande si les travaux supplémentaires sont pris en charge en totalité par la ville ou si Bouygues participe de manière complémentaire à sa participation financière d'origine.

M. Nedjar explique que la participation du PUP est calculée par rapport au nombre de logements construits et induit un nombre d'enfants supplémentaires. La participation a été versée au début des travaux. Les travaux supplémentaires n'étant pas liés à des logements supplémentaires, la participation versée dans le cadre du PUP n'est pas modifiée. M. Nedjar indique que les travaux d'extension du groupe scolaire ont fait l'objet de financements supérieurs à d'autres opérations et qu'effectivement la ville prend en charge la totalité du montant de l'avenant.

4/2020 : Mme Couturier demande à avoir un bilan de cette action qui est renouvelée. Elle indique qu'elle a demandé la transmission de la convention avant le conseil municipal et qu'elle a relevé une incohérence dans la rédaction de la convention. En

effet, il est indiqué que les ateliers avaient lieu hors vacances scolaires, ce qui fait 36 semaines par an, alors que la convention correspond à 44 semaines par an. Mme Couturier s'interroge sur la légalité de cette convention et demande à ce que cette convention soit retirée.

M. Rouzière indique que du fait de la croissance de participants, la prestation a évolué puisque l'action est prévue sur 11 mois au lieu de 10 mois, qu'il a été rajouté 5 h/semaine pour des enregistrements et que certains termes de la convention n'ont pas été revus. Les incohérences vont être corrigées et la décision fera l'objet d'un annule et remplace.

Le bilan 2019 de l'association sur cette action sera remis aux conseillers municipaux.

232/2019 : M. Maisonneuve souhaite savoir quelles associations bénéficieront de ces locaux.

Les services municipaux occuperont ces locaux sur des temps d'animation de quartier et des créneaux seront attribués aux associations.

4/2020 : M. Maisonneuve demande combien de jeunes participent à ces ateliers.

Les éléments figurent dans le bilan de l'association joint au compte rendu.

Délibérations :

➤ Rapporteur : M. Roulot, Maire

Direction Générale des Services :

- Modification du règlement intérieur pour ajout d'un groupe politique **1/2020**

M. Challande indique que c'est habituel que des conseillers municipaux souhaitent se détacher de leur groupe, mais qu'il regrette que cela se produise au dernier conseil municipal de la mandature, pour cette raison il s'abstiendra.

Mme Sibaud indique que les gens ont le droit de s'exprimer, mais qu'elle trouve dommage que ce soit au dernier conseil, son groupe s'abstiendra également

M. Maisonneuve indique que M. Challande a pris des orientations politiques sans en avertir les membres de son groupe et que ceux-ci n'ont pas été consultés sur certaines prises de position. Les membres de son groupe avaient deux solutions soit une exclusion de M. Challande du groupe « agir pour Limay », soit en considération du travail effectué ensemble sur les 6 années et afin de ne pas pénaliser M. Challande, de créer un nouveau groupe. C'est le choix qui a été fait par les 3 membres du groupe.

M. Maillard indique que son groupe ne prendra pas part au vote.

Vote : 23 voix pour, 3 abstentions et 6 conseillers ne participent pas au vote

Direction des Ressources Humaines :

- Offre sociale – Adhésion au Comité National de l'Action Sociale (C.N.A.S) **2/2020**

Mme Couturier souhaite rappeler l'origine et le rôle des COS dans les collectivités permettant de mener une action culturelle et sportive et de proposer des activités au plus près des personnels.

Le CNAS a été créé en 1967 pour les plus petites communes qui n'avaient pas les moyens de mettre en place de telles actions. Mme Couturier est étonnée de cette orientation prise par la municipalité et que la municipalité n'ait pas pris la mesure de cette décision. Elle déplore que la municipalité n'ait pas fait l'effort d'accompagner l'ancien conseil d'administration à se renouveler. Le CNAS défavorisera les personnels qui n'ont pas la maîtrise de l'informatique qui doivent aller sur le site pour bénéficier des offres. Son groupe votera contre.

M. le Maire indique que c'est une affaire qui concerne le personnel, que ce sujet a été évoqué en comité technique qui a adopté moins une voix, la possibilité de mettre en œuvre ce choix auprès des personnels. La collectivité a mis tout en œuvre pour que les agents s'expriment et un bilan sera fait au bout d'un an de fonctionnement. Les agents bénéficieront d'une plus grande offre de services par cet établissement qui est national.

Quatre réunions d'informations seront menées le 4 février pour informer l'ensemble des personnels des modalités de fonctionnement de cette nouvelle offre de service.

Vote : 26 voix pour et 6 voix contre

- Paiement de la mise sous pli de la propagande électorale des élections Municipales **3/2020**

Vote : unanimité

- Prime annuelle attribuée à certaines catégories de personnel **4/2020**

M. Challande trouve aberrant que la prime soit identique à tout le personnel et estime qu'elle devrait permettre d'être un élément de motivation des agents.

Mme Dangerville indique que sur Limay, il n'y a jamais eu de mise en place d'une prime au mérite.

Vote : 31 voix pour et 1 voix contre

➤ Rapporteur : M. Nedjar, adjoint au Maire :

Direction des services techniques :

- Conventions de partenariat et de mise à disposition de locaux pour l'accueil de la Maison de Santé Interdisciplinaire Madiba **5/2020**

M. Challande demande comment la collectivité peut garantir l'arrivée de nouveaux médecins alors que des places sont libres dans certains cabinets tel que le cabinet de la gare ou celui de la rue E. Rostand et que certains médecins ne trouvent pas de repreneur pour partir à la retraite.

M. Maisonneuve souhaite savoir si des demandes de financements ont été effectuées.

M. Boutry souhaite faire la déclaration suivante au nom du groupe EELSE :

« Si nous sommes d'accord sur la nécessité d'agir pour améliorer la présence durable de professionnels de la santé sur la ville, nous sommes aussi élus pour veiller au bon fonctionnement de la collectivité et défendre l'intérêt général des habitants et des professionnels de santé déjà présents sur la commune.

Le projet que vous essayez de mettre en avant à deux mois de l'échéance des municipales ne répondra pas, malheureusement, à une amélioration de l'offre médicale. Les expériences de ce type de montage débouchent dans la grande majorité des cas sur la venue de professionnels déjà installés dans les environs et qui arrivent avec une patientèle déjà acquise. Le président de l'association, Médecin, qui était à Limay est aujourd'hui à Mantes. La secrétaire, Sage-femme est à Mézy et la trésorière, Ostéopathe, est à Rosny, toutes deux déjà installées dans des cabinets...on déshabille "Pierre" pour habiller "Paul".

Je ne suis pas là ce soir pour vous proposer d'autres solutions plus efficaces, plus économiques et surtout plus réglementaires. Je le ferai lors des réunions publiques de notre liste.

Par contre à deux mois du scrutin par un vote favorable de cette délibération, vous engagez la ville pour 6 ans dans un montage financier douteux et cela nous ne pouvons l'accepter.

Premièrement : Pourquoi se presser à signer cette convention alors que les locaux ne seront disponibles que fin 2020 ? Auriez-vous peur de ne pas être réélu Monsieur le Maire ? Un tel empressement laisse à penser que vous avez peut-être pris des engagements autres et qui ne sont pas dans le dossier !!!

Deuxièmement : Face aux enjeux de ce dossier pour la ville et surtout pour les habitants, nous avons consulté un conseiller juridique qui nous a pointé quelques remarques, je vous les expose :

- Des médecins ne peuvent s'associer en association loi 1901 si celle-ci a pour objet principal le fait de générer des profits/bénéfices pour l'intérêt personnel de ses membres (il peut y avoir des Associations de médecins pour défendre la médecine générale par exemple, mais évidemment ce n'est pas du tout le cas ici).
- En réalité, la création d'une association de médecins comme le cas de Limay est directement contraire à la définition donnée par la loi de 1901.
- Le terme "non lucratif" pour une association n'interdit pas de générer des bénéfices, mais ceux-ci sont **commerciaux** et **surtout accessoires** par rapport à l'activité principale qui a un but d'utilité publique.

Or dans le cas de l'association en question :

1. Les bénéfices réalisés ne le sont pas pour l'association, mais pour les membres de cette association. Or, cela s'oppose frontalement à la loi de 1901 qui dispose que les bénéfices réalisés (part lucrative) ne doivent pas être reversés aux membres de l'association, dans leurs intérêts propres.
2. Au demeurant et au surplus : il s'agit de bénéfices non commerciaux - les médecins sont libéraux (la santé est hors de tout commerce, code civil, articles 6 et 1128), fiscalement ils sont taxés sur les "BNC", bénéfices non commerciaux. Donc la nature même des bénéfices n'est pas conforme à la loi de 1901.
3. Surtout, l'activité qui génère des bénéfices ici consiste en une activité principale, et non accessoire : sinon comment vivent-ils/mangent-ils ces médecins ?

En conséquence, notre groupe, vous demande de retirer cette délibération de l'ordre du jour.

Si vous refusez, je m'adresse à l'ensemble des conseillers municipaux de bien mesurer les conséquences d'un vote favorable entraînant la signature de cette convention qui mettrait la ville en défaut.

Pour un certain nombre d'entre vous, c'est certainement votre dernier conseil municipal et la dernière délibération à enjeux, alors pour une fois je vous invite à voter dans l'intérêt de notre ville et de ses habitants. »

Mme Sibaud prend l'exemple des médecins implantés sur la nouvelle maison de santé à Dennemont qui avaient déjà leur patientèle et indique qu'il semble difficile d'attirer de nouveau médecin. Elle interroge pour savoir si les médecins de Limay ont été consultés. Son groupe n'est pas favorable à ce projet qui impose à la ville des dépenses importantes et n'est pas sûre que ce projet ne profite qu'aux limayens dans la mesure où les médecins ne pourront pas sélectionner leur patientèle.

M. Nedjar indique qu'il entend les inquiétudes des différents groupes et précise que le projet a été construit différemment sur Limay en s'appuyant sur une l'équipe de professionnels de santé constituée depuis longtemps et qui travaillait sur l'ancien projet. Effectivement, quelques spécialistes de la zone élargie du Mantois viendront à temps partiel sur ce cabinet ce qui permettra aux patients d'avoir moins de déplacements pour certaines spécialités.

Les médecins généralistes qui arriveront sur Limay seront nouvellement diplômés ce qui permettra un apport de trois généralistes sans patientèle, en plus du médecin généraliste qui est à Mantes et qui était antérieurement à Limay.

Les médecins sur la ville n'ont pas été consultés car le souhait de la ville n'était pas de repositionner des médecins qui ont une patientèle.

Sur la question des financements, M. Nedjar confirme que la collectivité travaille avec les partenaires à la recherche de financement et répondra au prochain appel à projets. Quand bien même la collectivité n'obtenait pas de financement, elle assume pleinement l'acquisition en VEFA de ces locaux.

Sur la question juridique, l'association travaille avec l'URPS et les conseillers juridiques ont vérifié la sécurité juridique et la régularité de cette convention. La collectivité assume la gratuité des locaux en contrepartie d'un certain nombre d'engagements repris dans la délibération, l'association assurant le paiement des charges.

La signature de la convention est présentée maintenant car elle correspond à l'aboutissement d'une procédure administrative qui permet de poursuivre le travail avec les médecins. Cette convention est également liée aux valeurs portées par la ville.

Vote : 20 voix pour, 7 voix contre et 5 abstentions

➤ Rapporteur : M. Roulot, Maire :

Direction des affaires culturelles :

- Renouvellement de l'adhésion au groupement de commande avec le CIG **6/2020**
pour la reliure des actes administratifs et de l'état civil

Vote : unanimité

➤ **Rapporteur : Mme Dangerville, adjointe au Maire :**

Direction sport et vie associative coopération décentralisée :

- Modification du règlement intérieur du Centre d'Initiation Sportive **7/2020**

Vote : 29 voix pour et 3 abstentions

- Reversement au Comité des Fêtes de Limay **8/2020**

Vote : unanimité

➤ **Rapporteur : M. Rouzière, adjoint au Maire :**

Direction Financière :

- Taxe sur La Publicité Extérieure (T.L.P.E.) – Tarifs 2020 **9/2020**

Vote : 29 voix pour et 3 abstentions

- Garantie d'emprunt CDC demandée par EMMAUS HABITAT **10/2020**

Vote : 26 voix pour et 6 abstentions

- Garantie d'emprunt CDC demandée par CDC HABITAT **11/2020**

Vote : 26 voix pour et 6 abstentions

Questions diverses :

M. Maisonneuve interroge sur l'utilité des énormes panneaux fixés dans différents endroits de la ville et le coût de cette opération et est étonné qu'à une époque où les municipalités essaient de réduire les panneaux publicitaires occasionnant une pollution visuelle, Limay ait opté pour ce genre de panneaux.

M. Nedjar indique qu'il s'agit de panneaux installés en régie qui ont pour vocation d'informer les administrés et les riverains sur les opérations de travaux à venir sur ces différents lieux. Il s'agit de panneaux d'information et non pas de panneaux publicitaires et n'ont pas vocation à rester.

Les panneaux concernent :

* les travaux de requalification de la rue Nationale qui est un projet important et structurant pour la ville,

* la Place Robespierre qui va faire l'objet de travaux,

* les nouveaux locaux qui vont être installés prochainement aux Fosses Rouges.

Le montage et la pose des structures ont été réalisés en régie. Le coût du bois est de 350 € HT / panneau soit pour les 3 panneaux un coût de 1050 € HT (1260 TTC).

M. Maisonneuve souhaite savoir à quelles fins sont installés les bungalows situés sur le terrain où se déroulent les fêtes de la fraternité et Limay plage?

Il s'agit de l'installation du chantier LOGIREP dans le cadre de la réhabilitation des logements qui s'engage actuellement. Afin de clairement expliquer ce qui se passe sur ce site, et de répondre aux interrogations des riverains, le bailleur a prévu de mettre prochainement un panneau d'information.

M. Le Maire conclut que s'agissant du dernier conseil de la mandature, il remercie l'ensemble des groupes et des conseillers municipaux pour leur assiduité, leurs débats riches et intéressants marqués par la différence. Il remercie notamment les élus qui n'ont pas souhaité renouveler leur candidature aux élections. M le Maire remercie la participation de chacun à l'œuvre collective dans le respect des principes de la République.

Mme Couturier ne se représentant pas souhaite remercier le personnel municipal avec qui elle a travaillé, partagé sur ces trois mandats et aussi l'ensemble des conseillers pour lesquels il y a eu parfois des échanges vifs mais toujours respectueux.

Mme Bouré indique également qu'il s'agit de son dernier conseil municipal après avoir effectué trois mandats. Elle remercie d'abord l'ensemble des Limayens à travers les groupes car les conseillers municipaux représentent l'ensemble des limayens qui les ont choisis démocratiquement. Elle précise que cette instance n'est pas toujours facile, qu'il n'est pas aisé de prendre connaissance des différents dossiers. L'opposition est importante parce qu'elle permet de construire, de même que le travail effectué avec les conseillers municipaux et les services. Elle souhaite que cette instance continue à vivre démocratiquement dans le respect de chacun en grandissant sur ce que doit être la politique, c'est-à-dire s'occuper des choses de sa ville.

Fin de la séance à 21h49



MOUV'MANTAIS PRODUCTION

Espace des arts et des cultures - Librairie numérique du Mans

BILAN M.A.O 2019

Dans le cadre des ateliers, nous avons accueilli en moyenne 22 jeunes dans la tranche d'âge 14 à 19 ans, la plupart de ces jeunes ont travaillé sur leur style artistique, la musique urbaine entre le hip-hop, le R&B et Afro Trap.

Les ateliers se déroulaient en plusieurs sessions par semaine: le mercredi de 14h00 à 20h00 et le vendredi de 16h00 à 21h00, en séance fin et les enregistrements sont aléatoires en moyenne 15h00 et ouverture en atelier autonome 10h00 par semaine

En dehors de ces horaires, nous avons dû placer avec les membres de l'association, des séances d'enregistrement qui n'ont pas été comptabilisés ni facturés dans la convention établie entre la ville et l'association.

La demande de ces jeunes en enregistrement étant très forte, nous avons pris l'initiative bénévolement de faire ses heures en plus afin de permettre à ces jeunes de finaliser leur projet personnel : maquette, mixtape, mini album, afin qu'ils puissent réaliser leur clip vidéo par la suite.

La démarche pédagogique des ateliers étant aussi de sensibiliser ces jeunes artistes au métier de la musique et l'univers qui les entourent.

C'est pour cela que dans un premier temps, après un travail élaboré, nous avons motivé ces jeunes à s'inscrire à la SACEM société des auteurs compositeurs et éditeurs de musique.

Six de ces jeunes, les plus avancés sont aujourd'hui inscrits à la société des auteurs compositeurs et éditeurs de musique, ce qui est un franc succès pour eux, pour nous et aussi pour l'image de la ville de Limay.

L'association Mouv'Mantais met à disposition des ateliers MAO un parc matériel professionnel avec plusieurs postes de travail encadrés par différents intervenants (coach vocal, atelier écriture, musiciens, artistes)

FRÉQUENTATION DES ATELIERS

Après le succès des prestations de la fête de la Fraternité la fréquentation à augmenter de 30% Beaucoup plus importante et régulière à l'approche d'un événement tel que le Sidaction, la fête de la musique et fête de la fraternité.

Par moment, nous avons beaucoup de jeunes qui passent aléatoirement pensant qu'ils peuvent enregistrer à tout va et à tout moment, sans s'inscrire et ne sont pas forcément informés des conditions de d'accès à l'activité des ateliers musique

Sensibilisation :

Un des grands succès de l'association au sein des ateliers M.A.O, c'est d'avoir sensibiliser les jeunes à les diriger vers des textes et des chansons à thème, avec beaucoup moins de vulgarité dans l'ensemble des chansons.

Autre grand succès, les jeunes avaient pour habitude de télécharger de la musique en version instrumentale sur Internet, ils se sont enregistrés sur ces bandes sans qu'il n'est aucun droit légal de le faire.

Donc nous les avons motivé pour qu'ils puissent composer eux-mêmes leur musique, pour cela nous avons alors mis à disposition tous le matériel de l'association avec son espace de travail pour qu'ils puissent composer dans les meilleures conditions avec un matériel professionnel, des instruments virtuels de haute qualité et intervention de musiciens extérieurs, afin de donner une originalité à leurs productions et créations musicales.

Nous les avons sensibilisé aussi sur le respect du lieu, du matériel et le respect entre jeunes artistes, en leur expliquant l'univers du travail en studio ou il serait amené à rencontrer des artistes, musiciens, chanteurs, auteurs, compositeurs professionnels.

POINTS À AMÉLIORER

La communication pour informer de la mise en place des ateliers musique, a été géré uniquement par l'association Mouv'Mantais, via les réseaux sociaux, sms, mailing, démarche sur différents quartiers de Limay pour informer le jeune public

Pour la nouvelle saison, nous aimerions bénéficier d'une communication plus large gérée par les services de communication de la ville.

Nous souhaiterions que les ateliers soient proposés dans les différentes structures de la ville, maison des jeunes, centres de loisirs, écoles, et autres...

Pour l'inscription des jeunes est à déterminer : soit elle s'effectue à la MDJ soit elle nous est confiée, car sur l'année 2018, 2019 cela a été aléatoire entre les deux structures.

OBJECTIFS 2020

- 1/ Enregistrement d'une compilation musicale
- 2/ Sortie concert, rencontres avec des artistes professionnels
- 3/ Création d'un spectacle vivant pour fin 2020 à la salle municipale Christiane Faure

Fait à Limay le 04 janvier 2020

Raïss Tijani